

DIMANCHE 03 JANVIER 2027

DE 8h00 À 20h00

TOURNOI RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE À LAIGNE 53

Article 1 – L’ASTT Laigné (53) organise le dimanche 03 janvier 2027 un tournoi régional pour les licenciés FFTT des Pays de la Loire sur 16 tables, à la salle des Sports.

Article 2 - Ce tournoi comprendra les tableaux suivants selon les horaires indiqués :

HORAIRES :

Tableau	horaire	Fin estimé	Tableau	Tarif	Dotation en euros			
					1er	2ème	3ème	4ème
	8H00		Ouverture de la salle					
A	8H30	16H30	500 à 899	8€	70	50	30	30
B	9H30	17H00	500 à 1299	8€	90	60	40	40
C	10H30	17H30	500 à 699	8€	60	40	25	25
D	11H30	18H00	500 à 1599	8€	100	60	45	45
E	12H30	18H00	500 à 1099	8€	80	55	35	35
F	14H00	19H00	500 à 2099	8€	130	90	50	50

Les engagements devront parvenir au club avant le Samedi 3 Janvier Via le lien suivant EN ATTENTE

Pour plus d’informations merci de contacter Chevalier Alexandre au 06 84 84 63 43 ou Email : asttlaigne@gmail.com

REGLEMENT

Article 2 : Application du règlement FFTT (tenue réglementaire)

Article 3 : Chaque joueur ne pourra pas participer à plus de deux tableaux sauf exception: tableaux incomplets le jour du tournoi (absence, forfait) après validation des JA. Le tarif pour les deux tableaux sera de 15€

Article 4 : Les poules seront composées de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés pour un tableau à élimination directe

Article 5 : Tout joueur ne se présentant pas au troisième appel pour le match sera scratché

Article 6 : Il sera demandé au perdant d’arbitrer le match suivant

Article 7 : Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches, dans tous les tableaux

Article 8 : Toute féminine peut participer aux tableaux masculins en fonction de ses points licence

Article 9 : Les poussins ne peuvent pas participer aux tableaux seniors

Article 10 : Les balles seront fournies par le club organisateur

Article 11 : Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence

Article 12 : Numéro d'homologation du tournoi n° ?????

Article 13 : Le juge arbitre du tournoi sera Mr Gasnier Sébastien

Article 14 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol

Article 15 : Les finalistes et demi-finalistes de chaque tableau seront récompensés.

Article 16 : Le tirage au sort aura lieu le 4/01/2025 à 7h30 à la salle des Sports de Laigné ouvert au public.

Article 17: En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive compétente, Fédérale ou Ligue, appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 18 : Les aires de jeux seront 10mx5m environ avec table d'arbitrage, chaises et marqueurs avec des balles 3 étoiles Tibhar 40+SL